

## A. Promotion d'échange serveur HPE Structure du programme

Dans le cadre du Promotion d'échange serveur HPE programme (le « **Programme** »), la société Hewlett Packard Enterprise (« **HPE** ») effectuera un remboursement pour achat avec reprise aux Participants (tel qu'il est défini ci-dessous) pour les produits usagés admissibles qui sont retournés à HPE dans le cadre de l'achat de nouveaux produits HPE éligibles à ce programme (la liste des produits admissibles est disponible dans les sections P et Q ci-dessous et sur le site Web <http://promotions.ext.hpe.com/WMCF.Web/ca/en/landing/promotion/89705/> ).

Promoteur : **HPE**

Ce Programme ne PEUT PAS être combiné ou cumulé avec d'autres offres promotionnelles/programmes ou des accords tarifaires spéciaux proposés par HPE pendant la durée du Programme.

### Participants éligibles

La société sollicitant un remboursement et éligible à ce dernier est dénommée « **Participant** » dans les présentes conditions générales.

Ce Programme ne s'adresse pas aux employés de Hewlett Packard Enterprise, à leurs agents ou aux revendeurs autorisés de HPE.

Ce programme est un service fourni aux clients de HPE Commercial Business par HPE.

### Produits admissibles

La liste de produits HPE admissibles (« **Produits admissibles** ») est disponible sur le site Web <http://promotions.ext.hpe.com/WMCF.Web/ca/en/landing/promotion/89705/>

Les nouveaux produits achetés suivants ne sont PAS éligibles à cette promotion et ne seront donc pas utilisés dans le calcul des montants de reprise

- a. Produits d'essai, de démonstration ou usagés/excédentaires/remis en état
- b. Consommables
- c. Logiciels individuels
- d. Services
- e. Produits tiers

Le Programme s'applique aux produits HPE admissibles qui sont achetés directement auprès de HPE, d'un revendeur autorisé de HPE au ou loués par le biais de HPE Financial Services. Le Programme n'est pas valable si les Produits admissibles achetés sont destinés à être revendus ou loués à un tiers.

Les nouveaux produits admissibles achetés sont dénommés « **Nouveaux produits HPE admissibles** » dans les conditions générales suivantes.

Les produits admissibles usagés qui sont retournés à HPE sont appelés « **Produits repris** ».

### Durée du programme

La durée du Programme, et notamment le délai de demande des nouveaux produits HPE admissibles sont précisés sur le site Web : <http://promotions.ext.hpe.com/WMCF.Web/ca/en/landing/promotion/89705/>

HPE se réserve le droit de modifier ou de mettre fin à ce Programme à tout moment et pour quelque raison que ce soit sur préavis de 10 jours.

## B. Règlement et conditions du Programme

Le Programme concerne uniquement les produits HPE admissibles qui sont achetés au , et tous les Produits repris doivent également se situer et être retournés à HPE au .

Les produits HPE achetés dans un pays autre que celui spécifié ci-dessus ne seront pas éligibles à ce Programme, et HPE n'organisera ni n'acceptera aucune expédition transfrontalière de Produits repris dans le cadre de ce Programme.

Ce programme concerne uniquement les achats avec reprise entre deux produits similaires. Le Participant doit acheter les produits HPE admissibles qui sont répertoriés dans la section P ou sur le site Web du Programme, et les Produits repris admissibles qui sont répertoriés dans la section Q ou sur le site Web du Programme, afin de bénéficier du montant de remboursement pour achat avec reprise spécifié.

Le Participant ne peut demander le remboursement pour achat avec reprise qu'une seule fois pour chaque Produit HPE admissible acheté.

Seuls les nouveaux produits HPE **achetés auprès de HPE ou de revendeurs agréés HPE** loués par l'intermédiaire de HPE Financial Services ou par une solution Greenlake HPE sont admissibles au programme. Tout produit de démonstration, tel qu'un produit remis à neuf, revendu ou usagé, est exclu du Programme.

Les revendeurs agréés HPE peuvent déposer une réclamation, mais celle-ci doit être faite au nom de leur utilisateur final et devra être accompagnée d'un document de [transfert de propriété](#) signé. Ce document peut être téléchargé avec la facture d'achat lors de la première étape du processus de réclamation.

## C. Étapes et calendrier du programme

Un devis de remboursement pour achat avec reprise n'est obtenu que si l'utilisateur final ou un revendeur autorisé de HPE (selon celui qui est désigné de « bénéficiaire du remboursement ») s'inscrit sur Internet et/ou transmet toutes les informations demandées. À ce stade, un numéro de devis est attribué.

- a. Remplissez le formulaire de demande en ligne si vous disposez de moins de 5 serveurs. Pour demander un devis pour 5 serveurs ou plus, veuillez contacter le [Service clientèle](#).
- b. Si votre demande nécessite une prise en charge à plusieurs endroits, vous devrez introduire une demande distincte pour chaque lieu de prise en charge.
- c. La facture d'achat doit contenir les éléments suivants : nom et adresse du client utilisateur final, nom et adresse du partenaire de distribution (s'il n'a pas été acheté auprès de HPE), modèle et numéro de série des nouvelles unités HPE admissibles.
- d. Pour pouvoir bénéficier du programme de reprise de serveurs HPE, l'utilisateur final doit acheter de nouveaux serveurs de remplacement HPE admissibles dans les 90 jours précédant la date de ce devis. Si vous n'avez pas acheté votre nouveau serveur HPE, vous pouvez enquêter sur le montant potentiel de la reprise en envoyant les informations sur la reprise et le serveur HPE au [Service clientèle](#).
- e. Pour soumettre une demande, sélectionnez "Démarrer le processus de reprise" et complétez le processus en ligne.
- f. Vous recevrez un courriel de confirmation d'inscription. Votre demande sera alors examinée et le montant de la reprise sera déterminé.
- g. Si votre demande est approuvée, vous recevrez un courriel d'approbation d'inscription qui vous indiquera le montant de la reprise. Vous recevrez également un lien vous permettant d'accepter le

montant de votre reprise, de vérifier votre adresse de ramassage et de confirmer l'adresse postale pour le contrôle.

- h. Une fois que vous aurez terminé le processus en ligne, vous recevrez un courriel de confirmation. Le numéro de demande indiqué dans ce courriel de confirmation permettra d'identifier votre demande tout au long du processus.
- i. Ensuite, vous recevrez un courriel de collecte de matériel de reprise qui contient un fichier Excel. Veuillez compléter le fichier Excel avec les informations concernant le ramassage de votre (vos) unité (s) de reprise et nous renvoyer le courriel.
- j. Les informations relatives à l'enlèvement seront transmises à notre équipe logistique et un numéro d'autorisation de retour (RMA) sera attribué à votre demande d'enlèvement.
- k. Le transporteur assigné à votre demande de ramassage travaillera avec le contact sur place pour fixer une date et une heure de ramassage. Le ramassage de l'unité ou des unités de reprise doit avoir lieu dans les 90 jours suivant le devis de reprise.
- l. Une fois que la ou les unités à échanger ont été reçues, le paiement sera effectué par chèque de remboursement dans les 45 jours suivants, tous les paiements étant effectués en dollars américains.
- m. L'entreprise qui accepte les présentes conditions générales de la promotion doit être celle qui fait la demande de remboursement. Le chèque de remboursement sera uniquement libellé à l'ordre du responsable de la demande de remboursement.
- n. Comme il s'agit d'une promotion destinée aux clients commerciaux (et non aux consommateurs individuels), tous les paiements doivent être effectués à une société et non à un particulier.

## D. Inscription au Programme

Le Participant peut obtenir des renseignements sur le Programme et demander une offre d'achat avec reprise sur le site Web <http://promotions.ext.hpe.com/WMCF.Web/ca/en/landing/promotion/89705/>

Le Participant doit s'inscrire à ce Programme dans un délai de 92 jours civils à compter de la date d'achat du produit HPE.

Pour que la demande soit valide, une preuve d'achat du produit HPE doit être fournie. Si aucune preuve d'achat n'est fournie dans les 7 jours civils suivant l'envoi de la demande, cette dernière sera rejetée.

Revendeurs HPE autorisé peuvent déposer une demande, mais il doit être au nom de leur utilisateur final.

## E. Accord d'achat avec reprise

Le Participant peut demander le remboursement pour achat avec reprise par le biais du site Web du Programme. En acceptant l'accord d'achat avec reprise, le Participant garantit que tous les Produits repris sont restés en sa possession pendant une durée minimum de 6 mois et qu'il a utilisés ces derniers.

Le Participant garantit également qu'il (i) détient le titre de propriété du/des produit(s) repris, libre(s) de tout privilège et de toute sûreté; et (ii) qu'il est légalement autorisé à transmettre les Produits repris à HPE sans aucune restriction ni charge, y compris des logiciels tiers qui ne doivent pas être transmis ou pour lesquels des droits s'appliquent. Le Participant s'engage à indemniser HPE de toutes les réclamations ou pertes subies par HPE suite à une quelconque violation de cette garantie.

L'accord d'achat avec reprise entre HPE et le Participant s'effectue à travers l'acceptation des conditions

générales du processus d'inscription spécifié sur la page Web du Programme :  
(<http://promotions.ext.hpe.com/WMCF.Web/ca/en/landing/promotion/89705/>).

Les accords d'achat avec reprise contenant de fausses déclarations ne seront pas traités. HPE se réserve le droit de différer le paiement, et/ou d'examiner toutes les demandes qui requièrent une enquête en raison d'une activité suspecte.

HPE se réserve le droit d'examiner toutes les demandes pour s'assurer que les conditions générales du Programme ont été respectées et demander des renseignements supplémentaires concernant toute demande et tout document à l'appui.

En cas de demande fautive ou erronée soumise par le Participant, ou de trop-perçu de HPE, le Participant devra, moyennant un préavis par écrit de 5 jours adressé par HPE, rembourser sans délai HPE suite à la constatation d'une demande fautive ou erronée, ou d'un trop-perçu; de plus, le Participant s'engage à dégager HPE de toute responsabilité et à indemniser HPE à l'égard de tous les dommages, responsabilités, réclamations et obligations fiscales découlant de ces circonstances.

HPE n'est en aucun cas responsable des défaillances et des dommages techniques, matériels, logiciels, de serveur, de site Web ou de toute autre nature que ce soit lorsque lesdites défaillances ou lesdits dommages empêchent le Participant de participer au Programme.

Dans toute la mesure permise par la loi applicable, HPE ne peut être tenue pour responsable des pertes, des dommages ou des préjudices de quelque nature que ce soit causé(e)s aux Participants dans le cadre de ce Programme.

HPE se réserve le droit d'amender à tout moment les conditions générales du présent Programme sans préavis.

HPE pourra, s'il y a lieu, annuler ce Programme pour des raisons commerciales ou juridiques découlant des lois en vigueur.

## **F. Preuve d'achat du nouveau produit HPE**

La preuve d'achat du produit HPE doit contenir les renseignements suivants :

- | Nom et adresse du client utilisateur final
- | Nom et adresse du revendeur HPE, conformément à l'énoncé de l'en-tête
- | Modèle et numéro de série du nouveau produit HPE

En plus de la facture du produit HPE, HPE se réserve le droit de demander au client d'autres preuves d'achat et/ou de propriété (par ex., une photo de l'étiquette du numéro de série, des codes à barres, etc.).

## **G. Conditions et exigences relatives aux Produits repris**

Les remboursements pour achat avec reprise indiqués sur le site Web du Programme concernent uniquement les Produits repris qui sont fonctionnels. Les Produits repris doivent être renvoyés sous leur forme complète, en bon état de fonctionnement et avec tous les accessoires d'origine.

Le Participant est responsable de la suppression de toutes les données, y compris sans limitation, de toutes les informations personnelles d'identification ou informations de santé protégées de l'ensemble des produits avant leur expédition à HPE dans le cadre de ce Programme. En envoyant un produit à HPE, le Participant accepte de dégager HPE de toute réclamation pour perte ou dommage lié aux données stockées sur ledit produit, ou sur tout autre support ou périphérique de stockage de données inclus avec ledit produit qui est envoyé à HPE, notamment des réclamations invoquant une violation de la sécurité, de l'intégrité, de la confidentialité, de la divulgation ou de l'exploitation non autorisée de ces données. HPE ne sera pas responsable de la sécurisation, de la protection, du respect de la

confidentialité ou de toute autre forme de gestion des données ou renseignements stocké(s) ou contenu(e)s de quelque autre manière que ce soit dans un produit que le Participant envoie à HPE ou à un prestataire de services de HPE (notamment sur un disque dur d'ordinateur, un CD-ROM, un disque ou tout autre support de stockage).

HPE n'est pas autorisée à recevoir des produits appartenant à la catégorie des déchets dangereux ou envoyés avec un document d'expédition de déchets dangereux (tel qu'un bordereau de suivi des déchets dangereux aux États-Unis).

Ce Programme n'est pas destiné aux produits repris qui sont ou sont devenus des produits contaminés ou soupçonnés d'être contaminés par des substances chimiques, des agents biologiques ou toute autre substance ne faisant pas partie de l'équipement d'origine ou associée de quelque autre manière que ce soit aux environnements de bureau ou domestiques normaux. Les produits susceptibles d'être contaminés doivent être décontaminés avant d'être retournés à HPE.

Les éléments suivants sont INACCEPTABLES et NE DOIVENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LES EXPÉDITIONS DESTINÉES À HPE :

- | Batteries en vrac
- | Ampoules en vrac
- | Relais à mercure en vrac
- | Cartouches d'impression en vrac (pour le recyclage de cartouches HPE, consultez le site suivant : [www.hpe.com/recycle](http://www.hpe.com/recycle))
- | Produits chimiques de tout type
- | Verre brisé de tube cathodique

TOUT PRODUIT, ÉLÉMENT OU MATÉRIAU AUTRE QUE CEUX RÉPERTORIÉS DANS LA SECTION Q.

## H. Conditions relatives aux remboursements pour achat avec reprise

Le remboursement pour achat avec reprise est effectué par HPE si HPE confirme le fait que ledit Participant a respecté l'ensemble des présentes conditions générales et des instructions associées. Le paiement sera effectué par chèque dans les 45 jours suivant la réception de la (des) unité(s) de reprise.

Le remboursement pour achat avec reprise sera la somme indiquée sur le site Web du Programme à la date d'achat du nouveau produit HPE.

## I. Logistique

Le Participant est responsable de la désinstallation des Produits repris et doit préparer correctement les Produits repris avant leur expédition. Les frais d'expédition et de recyclage, le cas échéant, de tous les Produits repris conformes qui sont retournés conformément aux conditions générales de ce Programme seront supportés par HPE. HPE se réserve le droit de facturer au Participant tous les coûts de transport liés à la livraison de produits non conformes dans le cadre de ce Programme ou autres frais liés au non-respect des conditions générales du Programme.

Pour éviter tous dommages ou retards pendant le transport et le traitement des Produits repris, le Participant doit suivre les instructions suivantes :

Les Produits repris doivent être emballés dans des boîtes en carton solides adaptées au transport.

Si le poids de la boîte dépasse les 50 livres, elle doit être livrée sur une palette.

L'étiquette d'expédition fournie avec l'enregistrement doit être apposée à l'extérieur de la boîte et rester facilement visible, même après avoir été empilée sur une palette.

L'étiquette d'expédition doit être protégée par un adhésif transparent pour éviter tout détachement.

Les Produits repris reçus sans étiquette d'expédition risquent de ne pas être traités correctement.

HPE n'est pas responsable du paiement d'un emballage approprié des Produits repris.

HPE est responsable des frais d'expédition des Produits repris (des quantités limites peuvent s'appliquer).

Les Produits repris préparés pour collecte doivent se trouver au rez-de-chaussée. Toute exception doit être adressée au transporteur de HPE.

À la date convenue, HPE dépêchera un transporteur à l'adresse indiquée par le Participant lors de l'inscription sur Internet. Si le transporteur de HPE n'est pas en mesure de se déplacer à la date fixée, le transporteur contactera le Participant pour convenir d'une nouvelle date. Si les Produits repris ne sont pas prêts pour la collecte à la date convenue et que le transporteur de HPE se trouve dans l'obligation de revenir un autre jour, le Participant assumera tous les frais engagés par HPE en raison du défaut de collecte.

La période s'écoulant entre l'acceptation par HPE de la demande d'achat avec reprise et la collecte du produit repris ne doit pas dépasser 30 jours civils.

## **J. Transfert de propriété et risque de perte de produit**

La propriété et le risque de perte du produit repris seront transférés à HPE dès l'acceptation du produit repris au centre de traitement désigné de HPE. La livraison du produit repris au centre de traitement désigné de HPE sera finale et aura pour effet de transférer le titre dudit produit à HPE ou au prestataire de services désigné de HPE, exempt de privilèges et de charges.

## **K. Non-renvoi de produits repris**

Les produits repris doivent être renvoyés à HPE pour que l'offre soit applicable. Exception faite des dispositions prévues dans la section L ci-dessous, aucun produit repris (y compris des accessoires) ne peut être renvoyé au Participant après sa collecte par HPE. Tous les produits repris acceptés restent la propriété de HPE.

## **L. Non-respect des conditions du Programme**

Les produits repris doivent être conformes aux détails fournis au cours du processus d'inscription et présenter un bon état de fonctionnement. Tous les produits repris sont sujets à l'inspection et à l'acceptation de HPE à leur réception. Si les produits repris ne sont pas livrés à HPE dans les délais susmentionnés, ou s'ils ne sont pas livrés dans leur intégralité et dans l'état énoncé, HPE se réserve le droit de recalculer le remboursement pour achat avec reprise ou de renvoyer ou de recycler tout produit non conforme, et ce, aux frais du Participant.

## **N. Demandes frauduleuses**

Si, à l'entière discrétion de HPE, il est déterminé que le Participant a envoyé des demandes frauduleuses, ces dernières seront rejetées par HPE. HPE se réserve le droit d'engager des poursuites afférant à toute demande frauduleuse.

## **O. Nouveau produit HPE renvoyé**



# Conditions générales

Si un produit HPE est renvoyé (entraînant en conséquence la révocation du contrat de vente), aucune demande ne peut être soumise pour le remboursement pour achat avec reprise associé à ce produit HPE. Si le remboursement pour achat avec reprise a déjà été payé, il doit être remboursé intégralement à HPE par le Participant.

**LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES SONT RÉGIES PAR LA LOI DU DELAWARE, ET AUCUN CONFLIT AVEC LES DISPOSITIONS LÉGALES D'UNE QUELCONQUE JURIDICTION NE S'APPLIQUE AU PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES. EN ACCEPTANT LES CONDITIONS GÉNÉRALES, VOUS CONVENEZ QUE TOUTE ACTION EN JUSTICE OU EN ÉQUITÉ DÉCOULANT DE OU LIÉE À CES CONDITIONS GÉNÉRALES SERA UNIQUEMENT INTENTÉE DANS UN TRIBUNAL D'ÉTAT OU FÉDÉRAL SITUÉ AU DELAWARE, ET VOUS CONSENTEZ PAR LA PRÉSENTE À VOUS SOUMETTRE, DE MANIÈRE IRRÉVOCABLE ET INCONDITIONNELLE, À LA JURIDICTION EXCLUSIVE DE CES TRIBUNAUX POUR TOUTE PLAINTÉ, ACTION OU PROCÉDURE INDUITE PAR OU LIÉE À CES CONDITIONS GÉNÉRALES.**

## P. Nouveaux produits HPE admissibles

<b>Lame:</b>				
HPE ProLiant BL460c Gen9	HPE ProLiant BL460c Gen10	HPE ProLiant BL660c Gen9	HPE ProLiant BL660 Gen10	HPE ProLiant WS460c Gen9
<b>Rack:</b>				
HPE ProLiant DL20 Gen9	HPE ProLiant DL20 Gen10	HPE ProLiant DL160 Gen10	HPE ProLiant DL325 Gen10	HPE ProLiant DL360 Gen9
HPE ProLiant DL360 Gen10	HPE ProLiant DL380 Gen9	HPE ProLiant DL380 Gen10	HPE ProLiant DL385 Gen10	HPE ProLiant DL560 Gen9
HPE ProLiant DL560 Gen10	HPE ProLiant DL580 Gen9	HPE ProLiant DL580 Gen10	HPE ProLiant XL170r	HPE ProLiant XL170r Gen9
HPE ProLiant XL190r	HPE ProLiant XL190r Gen9	HPE ProLiant XL230a Gen9	HPE ProLiant XL230k	HPE ProLiant XL250a Gen9
HPE ProLiant XL450 Gen9	HPE ProLiant XL730f Gen9	HPE ProLiant XL740f Gen9	HPE ProLiant XL750f Gen9	HPE Apollo r2000 Chasis
HPE Apollo 2000 Gen10	HPE Apollo 4200 Gen9	HPE Apollo 4500	HPE Apollo 4510 Gen10	HPE Apollo 6000 Power Shelf
HPE Apollo 6000 Chasis	HPE Apollo 6500	HPE Apollo 8000 iCDU Rack	HPE Apollo f8000 Rack	
<b>Tour:</b>				
HPE ProLiant ML110 Gen10	HPE ProLiant ML110 Gen9	HPE ProLiant ML30 Gen9	HPE ProLiant ML350 Gen10	HPE ProLiant ML350 Gen9
HPE ProLiant Microserver				
<b>Système évolutif:</b>				
HPE ProLiant SL210t Gen8	HPE ProLiant SL2500	HPE ProLiant SL270S Gen8		
<b>Hyper Converged:</b>				
Hyper Converged 250	Hyper Converged 380			
<b>Converged System:</b>				
Converged System 300	Converged System 500	Converged System 700	Converged System 900	
<b>Synergy:</b>				
HPE Synergy 480 Gen9	HPE Synergy 480 Gen10 Compute Module	HPE Synergy 620 Gen9	HPE Synergy 660 Gen9	HPE Synergy 660 Gen10 Compute Module

HPE Synergy 680 Gen9				
<b>Cloudline:</b>				
HPE Cloudline CL2100 Server	HPE Cloudline CL2200 Server	HPE Cloudline CL3100 Server	HPE Cloudline CL5200 Server	HPE Cloudline CL7100 Server
<b>Série ProLiant DX:</b>				
HPE ProLiant DX2000 Chassis	HPE ProLiant DX170r Gen10 server	HPE ProLiant DX190r Gen10 server	HPE ProLiant DX360 Gen10 server	HPE ProLiant DX380 Gen10 server

**Q. Montants éligibles de remboursement pour achat avec reprise**

Ratio de serveurs repris/nouveaux serveurs Gen9 et Gen10	Remboursement individuel pour les serveurs HPE Trade-In	Remboursement individuel pour les serveurs rack et tour non-HPE Trade-In	Remboursement individuel pour les serveurs lames non-HPE Trade-In
1-1	\$ 100	\$ 200	\$ 300
2-1	\$ 75	\$ 150	\$ 250
4-1	\$ 50	\$ 100	\$ 200

**Programme d'échange accéléré de serveurs**

**Programme complémentaire à la promotion d'échange de serveurs HPE pour le Canada**

Ces termes du programme d'échange accéléré de serveurs constituent un complément à la promotion d'échange de serveurs HPE pour le Canada ([promotions.ext.hpe.com/WMCF.Web/ca/fr/landing/promotion/89705/](http://promotions.ext.hpe.com/WMCF.Web/ca/fr/landing/promotion/89705/)) et les conditions générales de reprise des serveurs HPE (collectivement "**Promotion de reprise**").

En cas de conflit entre le programme de reprise des serveurs accélérés et la promotion de reprise, le programme de reprise des serveurs accélérés prévaudra. Les termes en majuscules qui ne sont pas autrement définis dans le Programme de reprise de serveur accéléré sont définis dans la Promotion de reprise.

Le Programme de reprise de serveur accéléré est offert en plus de la Promotion de reprise, selon les termes et conditions suivants :

1. En plus de la remise en argent, HPE offrira une remise en argent de 300 \$ (trois cents dollars) ou 600 \$ (six cents dollars) pour chaque serveur à reprendre qualifié et l'achat d'un nouveau serveur HPE, selon le fabricant du serveur à reprendre.
2. Le ratio de reprise sera de 1 serveur qualifié à reprendre pour 1 serveur HPE.
3. Chaque client sera autorisé à réclamer jusqu'à un maximum de 100 serveurs de reprise s'il s'agit de serveurs de reprise de marque HPE et un maximum de 40 serveurs de reprise s'il s'agit de serveurs de reprise de marque concurrente.
4. Cette promotion est une offre limitée et expirera automatiquement, sans préavis, une fois que le nombre fixe de réclamations qualifiées sera atteint. HPE peut modifier ce site à tout moment en publiant les conditions modifiées sur ce site. Les conditions entrent en vigueur dès leur publication.
5. Les conditions de la promotion de reprise qui n'a pas été modifiée en raison du programme de reprise de serveur accéléré resteront pleinement en vigueur et seront contraignantes pour les parties.
6. L'inclusion des disques durs et de la mémoire de reprise n'est pas nécessaire pour recevoir le montant qualifiant pour le programme de reprise de serveur accéléré.
7. Cette offre ne peut être combinée avec l'offre n°2 : échange de châssis et de modules de calcul HPE Synergy.



## HPE Synergy Chassis and Compute Module Trade In

Par **31 janvier 2022**, profitez de ces offres de reprise HPE Synergy :

- | \$2,000 pour la reprise d'un HPE Blade Chassis contre l'achat d'un HPE Synergy Chassis.
- | \$500 pour la reprise de tout serveur en vue de l'achat de modules de calcul HPE Synergy.
- | La remise en argent maximale par demande est de \$ 40,000.
- | Cette offre ne peut être combinée avec le programme de rachat accéléré de serveurs de l'offre.
- | Le ratio de reprise est de 1 serveur qualifié pour 1 serveur HPE.